

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels (liste indicative d'informations à fournir)

YM+JL (DREAL Rhône Alpes) le 06/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprecier si une

évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en oeuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en oeuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

## 1. Caractéristiques du PPRN :

### Procédure concernée

Elaboration

### Territoire concerné

carte du périmètre jointe en annexe

#### 1.1. Quels sont les objectifs de la prescription du PPRN ?

.....  
La préservation des biens et des personnes principalement dans l'agglomération d'Angoulême et le maintien des champs d'expansion des crues

.....  
Réglementer l'utilisation et les occupations des sols en zones inondables

#### 1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas) ?

.....  
Débordement du cours d'eau : l'Anguienne

Le PPRI prend en compte le risque d'inondation sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Anguienne, en conséquence, la zone d'étude couvre les communes d'Angoulême, Dirac, Garat et Soyaux.

Un atlas des zones inondables a été élaboré sur la vallée de l'Anguienne en 2005 (méthode hydrogéomorphologique).

#### 1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

La partie aval du PPRI (confluence avec le fleuve Charente) se situe dans le TRI Saintes-Cognac-Angoulême. La commune d'Angoulême et la communauté d'agglomération de Grand'Angoulême appartiennent aux parties prenantes de la SLGRI du TRI concerné.

#### 1-4. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou d'un document de planification approuvé ?

.....  
...Angoulême dispose d'un PLU approuvé le 9 avril 2004

...Soyaux dispose d'une PLU approuvé le 15 avril 2008

...Dirac dispose d'un PLU approuvé le 10 décembre 2004

Garat dispose d'un PLU approuvé le 28 novembre 2000 en cours de révision

Ces quatre communes sont concernées par le SCOT de l'angoumois en cours d'élaboration.

## **2. Descriptions des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée :**

### **2.1 Caractérissez les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :**

Znieff type 1 et type 2 dans le périmètre d'étude sur le territoire de Soyaux, Garat et Dirac

Natura 2000 : oui, site des vallées calcaires péri-angoumoisines (Site concerné ou situé à proximité ?)

oui, sur Soyaux, Garat et Dirac

Zone de montagne : Non

Zone littorale : Non

### **2.2 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :**

Le bassin de l'Anguienne est facilement divisible en 2 zones :

1. Le tronçon rural et naturel : il s'agit des 2/3 amont du bassin non urbanisé. Ce tronçon est couvert par la zone natura 2000 et les ZNIEFF locales, il n'a pas vocation à être urbanisé.
2. Le tronçon urbain aval : ce secteur est déjà fortement urbanisé. Les zones rouges du PPRI et le règlement associé auront vocation à limiter, voire interdire, les constructions. Ce tronçon est situé dans la périphérie immédiate des villes de Soyaux et d'Angoulême.

## **3. Descriptions des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN:**

### **3.1 Est-il prévu que le PPRN prescrive des travaux de protection collective ?**

- NON, mais les études en cours ont débouché sur la vulnérabilité du quartier Saint Martin à Angoulême. Ce diagnostic a débouché sur la construction prochaine d'un ouvrage de décharge sous la route de Bordeaux (affaire suivie par le SRNT de la DREAL Poitou-Charentes).

### **3.2 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :**

**Effets potentiels sur l'étalement urbain :** le PPRI aura tendance à limiter l'étalement urbain en installant des zones rouges dans les secteurs non urbanisés.

#### **Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles :**

Les zones naturelles et agricoles sont couvertes par le site Natura 2000 actuellement non urbanisé. Le processus d'élaboration du PPRI débouchera dans ce secteur sur un zonage visant à :

- installer l'inconstructibilité,
- maintenir les champs d'expansion des crues.

De plus, le syndicat de rivière local sera associé aux personnes publiques associées et le règlement s'efforcera d'autoriser ici les mesures du DOCOB du site Natura 2000 comme par exemple la restauration de la ripisylve.

Cette dernière mesure contribuera au ralentissement dynamique des écoulements au profit de l'abaissement des lignes d'eau aval.

Le PPRI en projet viendra ainsi répondre aux objectifs arrêtés sur le site Natura 2000 et aux mesures de planification dans le domaine de l'eau (écrètement des crues).

**Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) :** Le stockage de produits dangereux sera interdit dans les zones inondables (stockage au dessus de la cote de sécurité le cas échéant)

#### **Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages :**

- ✗ règles de construction (si autorisées) conformes à la réglementation (code de l'urbanisme et autres règlements)
- ✗ sites et paysages non concernés par le projet de PPRI excepté le volet ripisylve des cours d'eau (cf ci-dessus) et éventuelles intégrations du DOCOB Natura 2000 (cf ci-dessus).



REPUBLIQUE FRANCAISE

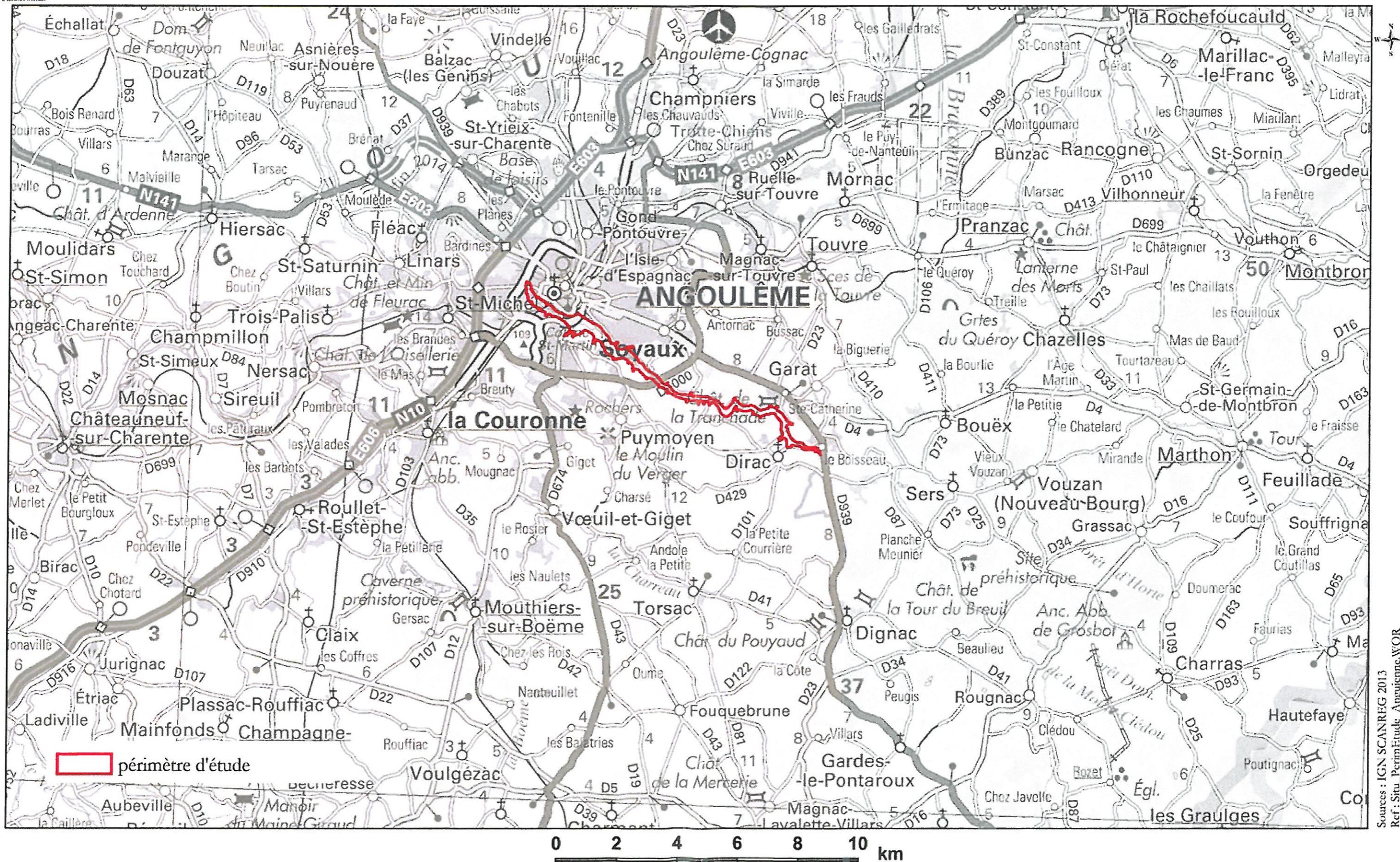
PREFET DE LA CHARENTE

DIRECTION

DEPARTEMENTALE DES

TERRITOIRES

PPRI de l'Anguienne  
Périmètre d'étude environnementale plan de situation  
Communes d'Angoulême, Dirac, Garat, Soyaux

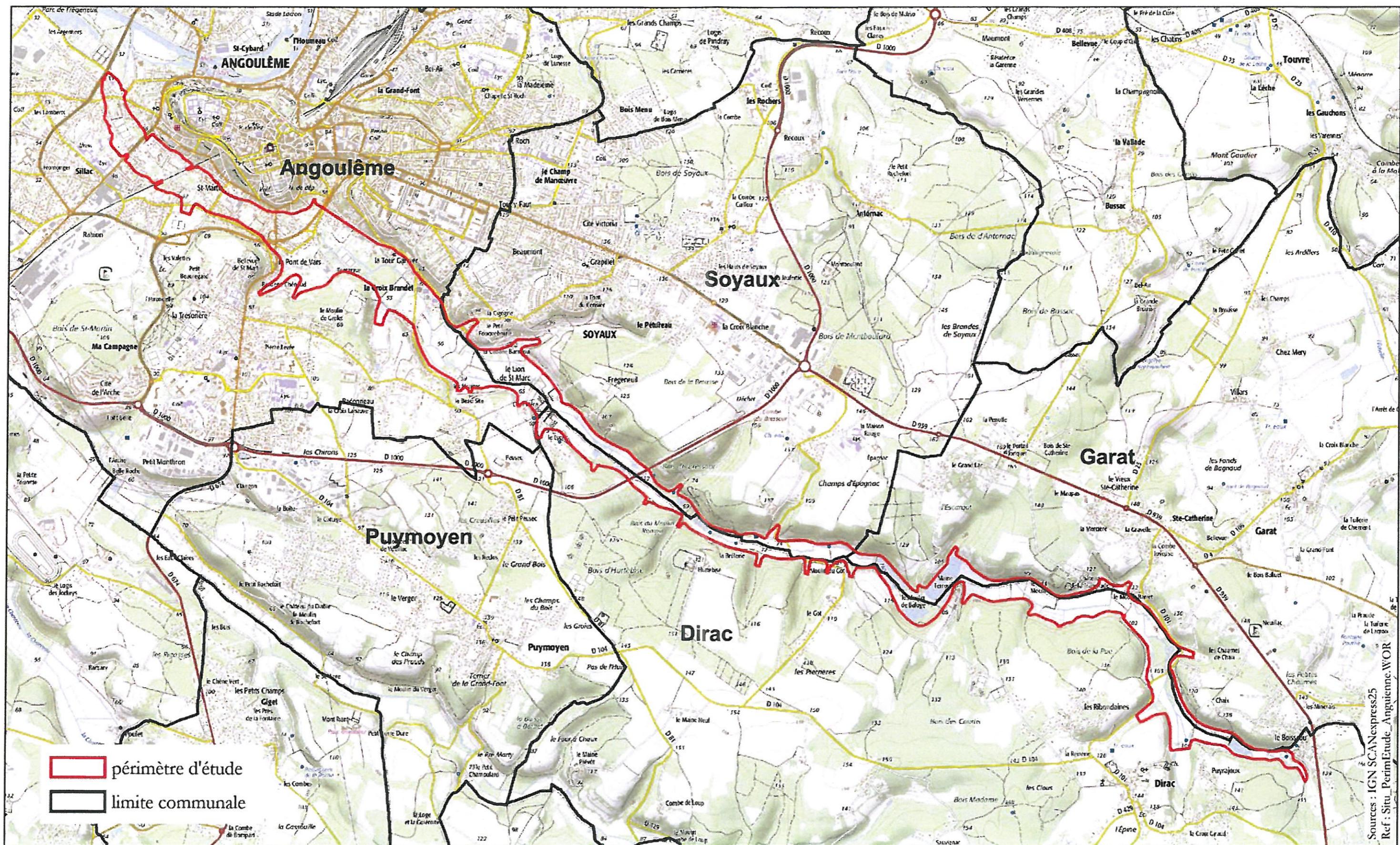




PREFET DE LA CHARENTE

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

PPRI de l'Anguienne  
Périmètre d'étude environnementale  
Communes d'Angoulême, Dirac, Garat, Soyaux





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

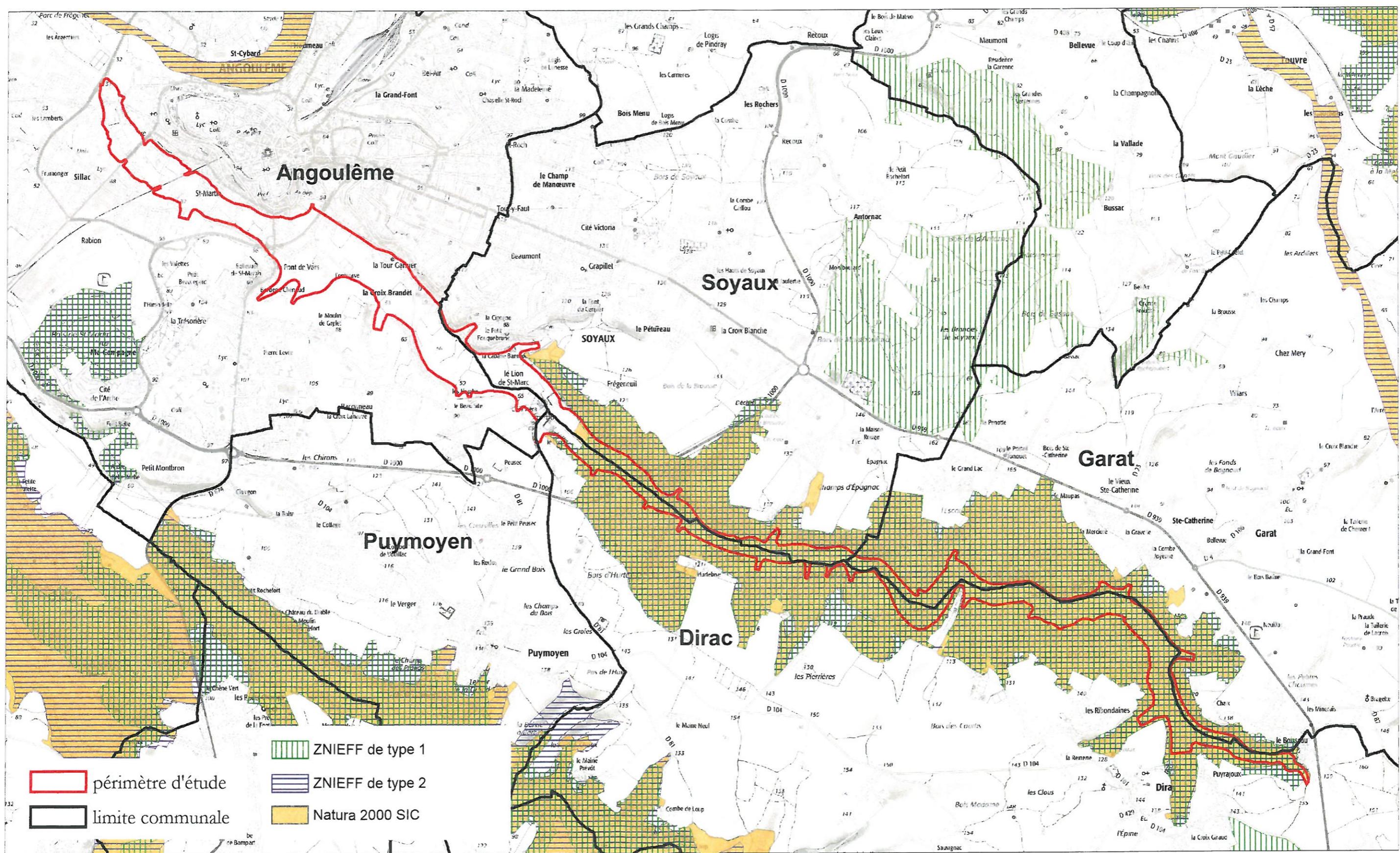
PREFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION

DEPARTEMENTAUX DES

TERITOIRES

## PPRI de l'Anguienne Périmètre d'étude et contraintes environnementales Communes d'Angoulême, Dirac, Garat, Soyaux



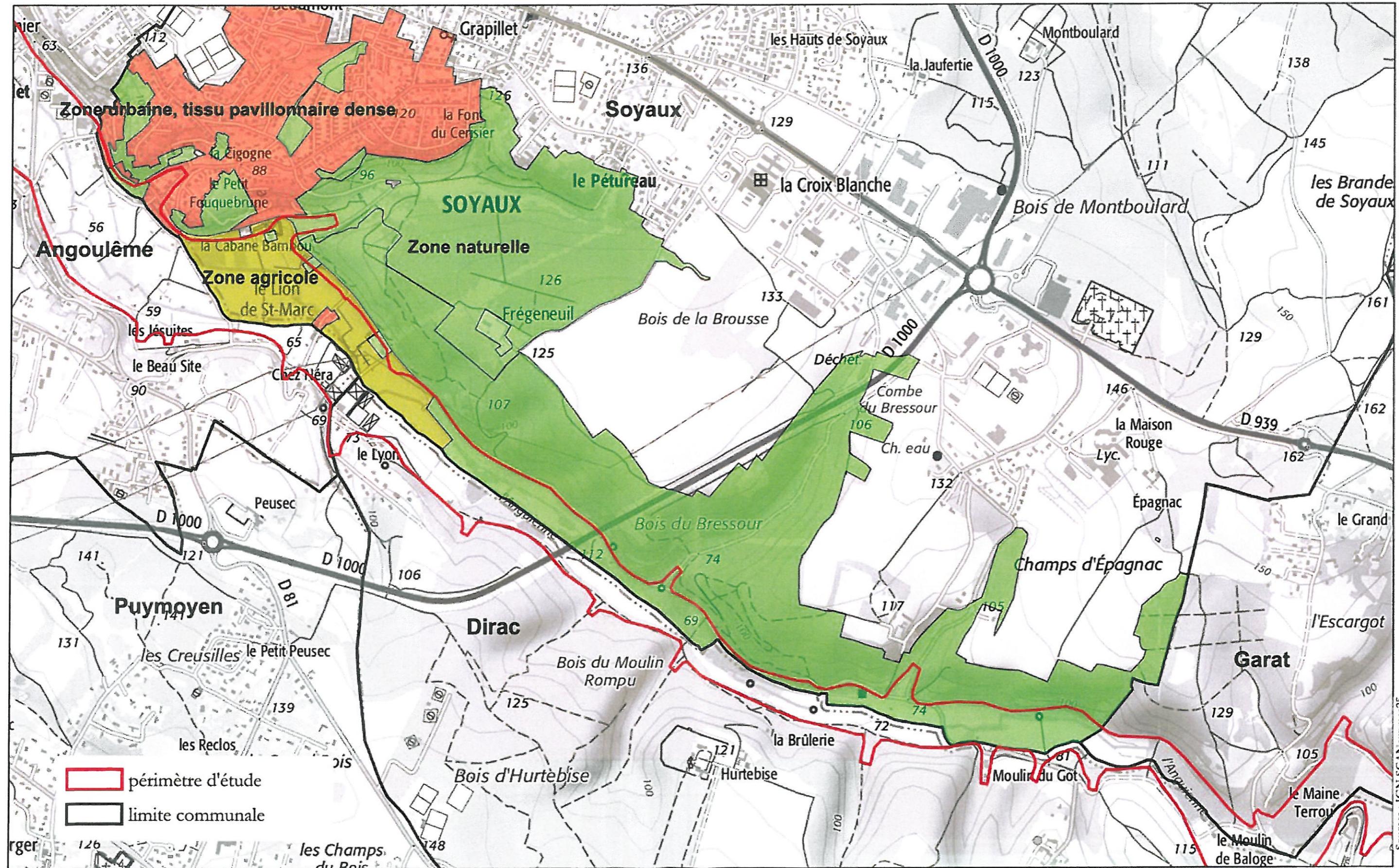


Liberé • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

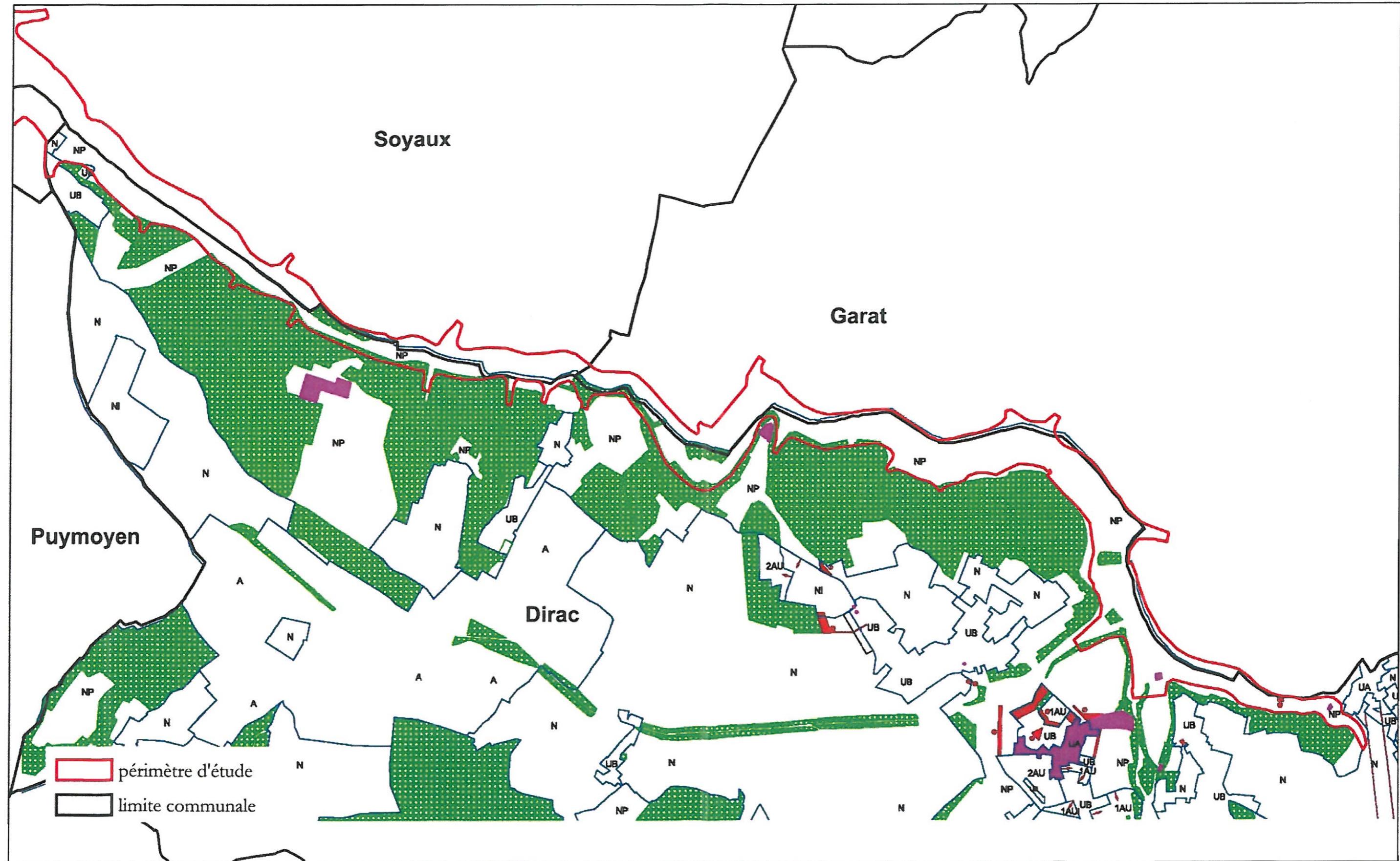
PREFET DE LA CHARENTE

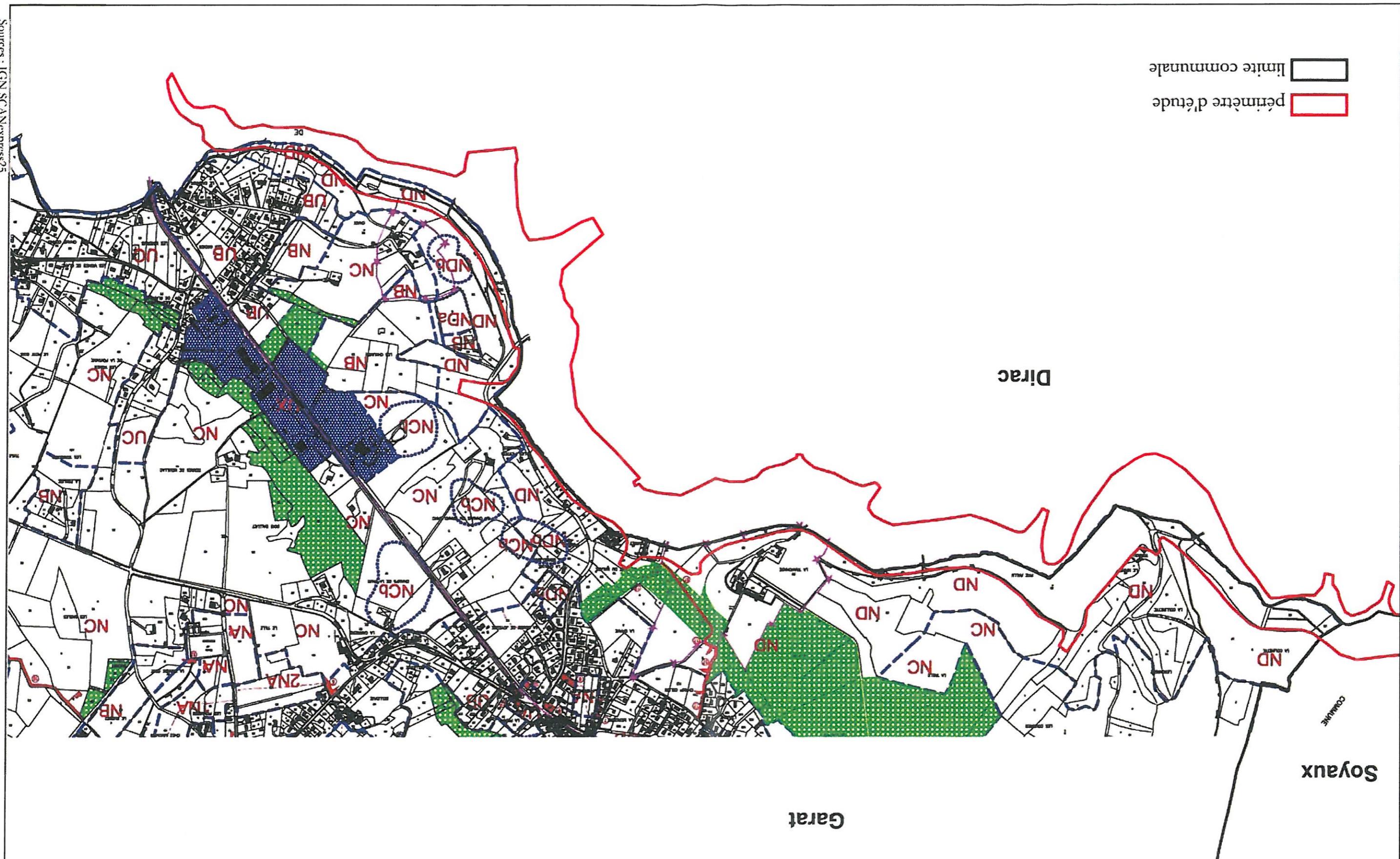
DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

PPRI de l'Anguienne  
Périmètre d'étude environnementale - PLU de Soyaux (19/10/2012)



PPRI de l'Anguienne  
Périmètre d'étude environnementale PLU de Dirac (22/02/2007)





Périmètre d'étude environnementale POI de Garat (01/12/2004)  
PPRI de l'Anguine



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE

DIRECTION

DÉPARTEMENTALE DES

TERRITOIRES

PPRI de l'Anguienne  
Périmètre d'étude environnementale - PLU d'Angoulême (mai 2010)

